

Vers une doctrine catholique de la remigration ?

Le site catholique "Le Rouge & le Noir" a durant l'été 2014 mis en ligne une [série de réflexions](#) sur l'immigration : "Plaidoyer pour une remigration catholique", "De la création d'un statut de pérégrin", "Immigration : le courage de dire non, une forme de charité"...

Elles mettent en perspective les paroles du Christ : "*J'étais étranger et vous m'avez accueilli*" (Mt 25,35) souvent utilisées comme argument d'autorité par les lobbies de l'immigration et les chrétiens de gauche...d'ailleurs moins attentifs à ses paroles sur les "petits", quand il s'agit de la vie de l'enfant à naître.

En effet l'appel du Seigneur à la charité personnelle ne peut tenir lieu de politique, laquelle vise par priorité le bien commun de la population du pays d'accueil. Ainsi le "droit" à l'immigration ne peut être général et absolu : « **Les nations mieux pourvues sont tenues d'accueillir – autant que faire se peut – l'étranger en quête de sécurité et des ressources vitales qu'il ne peut trouver dans son pays d'origine... Les autorités politiques peuvent, en vue du bien commun dont elles ont la charge, subordonner l'exercice du droit d'immigration à diverses conditions juridiques, notamment au respect des devoirs des migrants à l'égard du pays d'adoption** » (cf. le Catéchisme de l'Eglise catholique au n° 2241).

Accueillir ne veut pas dire accorder des droits égaux en tous domaines, encore moins naturaliser sans condition. La perspective du retour est d'ailleurs biblique : la sainte famille revenant d'Egypte en Israël après la mort d'Hérode.